

ADMINISTRATION

48, rue de la République
ADRESSER LES MANDATS ET COMMUNICATIONS
L'ADMINISTRATEUR

ANNONCES

A LYON : AGENCE FOURNIER
Rue Confort, 14
A PARIS : AGENCE HAVAS
Place de la Bourse, 3

L'ECHO DE LYON

JOURNAL RÉPUBLICAIN INDÉPENDANT

RÉDACTION

4, rue Paradis, 4

LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS
NE SONT PAS RENDUS

ABONNEMENTS

3 mois, 5 fr.; 6 mois, 10 fr.; Un an, 18 fr.
AUTRES DÉPARTEMENTS
3 mois, 6 fr.; 6 mois, 12 fr.; Un an, 22 fr.

AUJOURD'HUI :

Le Suicide du colonel Rocard.
La Mort du colonel Berger.
L'Affaire Reynier.
La Semaine médicale.

LE KRACH DOUANIER

Nous approchons à grands pas de cette date du 1er février à laquelle doit être inauguré notre nouveau régime économique. Dans trois jours, le régime de M. Méline commencera. Les traités de commerce auront vécu. L'industrie française sera sauvée et la protection étendra sur le commerce national sa bienfaisante influence.

Cependant ni à l'intérieur ni à l'extérieur on ne paraît se préparer à célébrer, par de grandes réjouissances, l'ouverture de cette ère de prospérité. C'est que l'on s'aperçoit que l'entente est moins facile qu'on ne l'avait fait comprendre à la Chambre et au Sénat.

Jusqu'à présent, on n'a même pas encore osé prononcer le nom du tarif maximum. On s'est borné à discuter les avantages du tarif minimum; mais la conviction n'a pas encore pénétré dans l'esprit des négociateurs. Leur « état d'âme » n'a pas varié. — Méfiant ils étaient, méfiant ils sont restés. Les étrangers n'admettent pas facilement qu'ils retrouvent dans les nouvelles combinaisons douanières les avantages dont ils jouissaient auparavant. Ce doute les refroidit.

Aussi la Suède et la Norvège sont-elles les seules nations avec lesquelles le gouvernement français ait pu tomber d'accord. Malgré leur désir d'éviter les difficultés, les Suisses, les Belges, les Anglais, les Portugais et les Espagnols ne sont entrés dans aucune combinaison. Ils ont conservé leur indépendance et leur liberté d'action. Ils attendent.

Qu'espèrent-ils? Quelle est l'arrière-pensée qui empêche ces nations, avec lesquelles nous entretenons d'ordinaire d'actives relations commerciales, d'accepter la combinaison que nous leur offrons? Pourquoi ne comprennent-elles pas les séductions du tarif minimum que nous leur proposons, et ne redoutent-elles pas les sévérités du tarif maximum dont nous les menaçons? Comment ne craignent-elles pas de rompre des courants commerciaux aussi profitables à leurs intérêts qu'à nos nôtres?

La raison de cette indifférence réside dans ce fait qu'en Europe on ne croit pas que nous puissions définitivement adopter le régime de la protection, et qu'en tirant les choses en longueur les autres nations ne désespèrent pas de nous amener à la conclusion de nouveaux traités de commerce.

Ce calcul est faux évidemment. Il paraît bien certain que l'on reviendra plus tard à un régime de traités de commerce, mais ce sera seulement après que l'expérience aura montré combien les théories protectionnistes renferment de mensonges et de ruines.

Il n'en est pas moins vrai que ces hésitations, ces marchandages peuvent nous faire perdre du temps et même nous mettre dans l'embarras. Une dépêche de Madrid annonce aujourd'hui que les pourparlers avec l'Espagne sont rompus. Il y a quelques jours, en invoquant précisément les intérêts communs de la France et de l'Espagne, M. Ribot faisait valoir les droits du gouvernement de

traiter même en dehors des deux tarifs arrêtés par les Chambres. Ces droits ont été reconnus et les nations européennes abusent de cette reconnaissance pour ne plus vouloir accepter ni l'un ni l'autre des deux tarifs.

Que voulez-vous répondre à cela? C'est bien joué. L'Espagne nous a livré tous les vins qu'elle avait à nous vendre cette année. Elle est tranquille pour un an. Elle nous fait maintenant faire anti-chambre. Elle n'est pas pressée de conclure, puisque c'est à nous, à notre commerce d'exportation, que tous les retards seront préjudiciables.

Il est essentiel cependant de sortir de cette indécision et de cette obscurité. Il est important que les industriels et les négociants français sachent promptement à quoi s'en tenir. Il faut éviter que le manque de précision, dans les relations internationales empêche la conclusion des affaires à longue échéance. Nous ne pouvons rester isolés dans le monde et tous les efforts doivent tendre à éviter à la fortune nationale les pertes dont elle serait frappée si l'on ne trouvait pas moyen de conserver les grands courants qui l'ont alimentée.

LA POLITIQUE

On a bien raison de dire que quelque sottise qu'on fasse soi-même, on trouve toujours un voisin pour en risquer une plus grosse.

C'était, en effet, le comble de la naïveté, pour nous, républicains, de faire l'accueil épressé que vous savez, à tous les monarchistes plus ou moins honteux, plus ou moins repentants, qui venaient grossir la phalange démocratique — à condition de se mettre immédiatement à sa tête.

Ici, dans le Rhône, les convertis politiques sont en assez grand nombre, et nous devons reconnaître qu'avec beaucoup de relations, beaucoup d'habileté, — beaucoup d'argent surtout, — ils ont réussi à s'implanter dans le petit groupe qui s'est syndiqué pour s'occuper spécialement de nos affaires — et des siennes.

Leur influence s'est fait aussitôt sentir par un mouvement à droite de l'administration et, il faut le dire, d'un certain nombre de membres de nos corps élus. Pendant ce temps-là, le porte-parole du groupe célébrait leurs nouvelles vestes républicaines, tuait le veau gras, pour mieux accueillir ces enfants et ces financiers prodiges, — il n'y avait rien de plus beau, désormais, que la République dirigée par les anciens libéraux!

En bien, les monarchistes, les purs, viennent, en la personne de M. de Cassagnac, de commettre une sottise plus grosse encore que celle des républicains, qui accueillait avec tant d'enthousiasme ce bataillon libéral et parlait déjà de lui confier le soin d'un certain nombre de nos affaires — en attendant qu'ils s'emparaissent de toutes.

Le député du Gers — comme un Gascon terrible qu'il est — a dévoilé le pot aux roses et raconté ce qu'en réalité venait faire ces convertis-là dans le parti républicain.

Et ces propos tenus, il a ajouté: « Pendant que nous assiégerons la place, nous autres les monarchistes, casque en tête et la lance au poing, ceux qui se disent constitutionnels y pénètrent et y font silencieusement leur œuvre qui ne saurait contrarier la nôtre. Et il n'est pas mauvais, loin de là, que dans l'armée qui combat la République actuelle il y ait des gens, clercs ou laïques, se disant républicains et qui prennent la cocarde de l'ennemi. Cela peut servir. »

C'est assez drôle, cette façon de casser les vitres libérales et constitutionnelles; mais le plus drôle, c'est qu'ici, à Lyon, c'est l'organe actuel des constitutionnels

ralliés qui s'empare le premier de la confiance de M. de Cassagnac et qui l'imprime en gros caractères comme pour dire: Républicains, prenez garde à vous!

Et il ne s'aperçoit pas que si quelqu'un ici mérite d'être tenu en méfiance et soupçonné des mauvais desseins que dévoile M. de Cassagnac, c'est chez lui, — uniquement chez lui, qu'il faut aller le chercher.

Ah! qu'il est donc plus aisé de suivre tout droit le ligne républicaine et démocratique, de ne se servir des hommes politiques que lorsqu'ils sont, selon le mot du poète, éprouvés et passés à la flamme, — et de se dire: Ce n'est pas nous qui risquons d'aider M. de Cassagnac en envoyant sournoisement travailler avec lui des « républicains de raison » dont la présence ne se manifeste que les jours où il s'agit soit de faire échec à quelque républicain du temps où il n'était pas lucratif de l'être, — soit de faire obstacle à quelque réforme ou à quelque institution démocratique!

JEAN-CLAUDE.

DÉPÊCHES

PAR SERVICE SPÉCIAL

Nouvelles Militaires

Paris, 29 janvier.

Le ministre de la marine a décidé que les mineurs nés en France de parents qui n'y sont pas nés, devront, lorsqu'ils demanderont à être portés provisoirement sur les registres de l'inscription maritime, être mis en demeure, préalablement à l'admission de leur requête, d'opter pour la nationalité française.

Il importe en effet, dans l'intérêt des populations maritimes, que le droit de participer aux privilèges réservés aux inscrits ne soit pas accordé, même temporairement, à des étrangers qui n'ont point abandonné l'idée de retourner dans leur patrie d'origine.

M. le colonel breveté Gallieni est désigné pour remplir les fonctions de chef d'état-major du corps d'armée de la marine.

En exécution de la nouvelle loi de présence, les officiers retraités avant 1878, touchent pour l'exercice 1892, un supplément de pension ainsi fixé: colonel, 140 fr.; lieutenant colonel, 120 fr.; commandant 100 fr.; capitaine, 80 fr.; lieutenant et sous-lieutenant 60 fr.

Cette amélioration des pensions allouées à nos anciens officiers est aussi modique à cause du grand nombre de retraités à vingt-cinq ans de service, qui quitteront le service actif en 1873-1873. Plus de trois mille capitaines sont, depuis cette époque, inscrits sur le grand-livre de la dette publique.

Le contre-amiral Dupont et le capitaine de vaisseau Courrejoles, sont nommés sous-chefs d'état-major général de la marine.

M. Courrejoles est le beau-frère de M. Goblet.

Les officiers montés des différentes armes espèrent que M. le ministre de la guerre voudra bien les autoriser à faire usage de la pelisse fourrée. La limitation de cet excellent vêtement militaire aux capitaines et aux officiers supérieurs n'a pas de raison d'être. Dans beaucoup de garnisons, les lieutenants et sous-lieutenants jouissent de tolérances qu'il serait préférable de transformer en autorisation ministérielle.

Le pont militaire démontable qui avait été installé, il y a quelques mois, sur le canal de l'Onore, pendant la réparation du pont de Belleville, va être replié, les travaux de réfection du pont de maçonnerie étant achevés.

Une compagnie du 5e régiment du génie, s'est rendue hier matin, sur les lieux pour procéder aux opérations du repliement, qui durera tout au plus six jours. Le pont dont il s'agit et qui a permis sans subir aucune avarie sérieuse, de ne pas interrompre ni ralentir la circulation des trains du chemin de fer de Gênes, va être réintégré au polygone du régiment de chemins de fer, dans les docks de Satory, où est emmagasiné le matériel des ponts démontables.

La commission de classement pour le tableau d'avancement des officiers des troupes d'infanterie de marine a terminé hier ce tableau.

CHAPITRE VIII

En remontant la Kama

Le lendemain, 18 juillet, à six heures quarante du matin, le Caucaze arrivait à l'embarcadere de Kazan, que sept verstes (7 kilomètres et demi) séparent de la ville.

Kazan est située au confluent du Volga et de la Kazanka. C'est un important chef-lieu de gouvernement et d'archevêché grec, en même temps qu'un siège d'université. La population variée de cette « goubernie » se compose de Tchérémesses, de Mordviens, de Tchouvaiches, de Volsalks, de Vigoulitiches, de Tartares, — cette dernière race ayant conservé plus spécialement le caractère asiatique.

Bien que la ville fut assez éloignée du débarcadere, une foule nombreuse se pressait sur la quai. On venait aux nouvelles. Le gouverneur de la province avait pris un arrêté identique à celui de son collègue de Nijni-Novgorod. On voyait là des Tartares vêtus d'un caftan à manches courtes et coiffés de bonnets pointus dont les larges bords rappellent celui du Pierrot traditionnel. D'autres, enveloppés d'une longue houppelande, la tête couverte d'une petite calotte, ressemblaient à des Juifs polonais. Des femmes, la poitrine plastronnée de clinquant, la tête couronnée d'un diadème relevé en forme de croissant, formaient divers groupes dans lesquels on discutait.

Des officiers de police, mêlés à cette foule, quelques Cosaques, la lance au poing, maintenaient l'ordre et faisaient

Sont désignés: Infanterie de marine. — Pour le grade de colonel: MM. les lieutenants-colonels Lacroix et Lafolle des Vos.

Pour le grade de lieutenant-colonel: MM. les chefs de bataillon Bouvais, Vémard, Vallière.

Pour le grade de chef de bataillon: MM. les capitaines Lary, Drude et Caudrelier. Gendarmerie de marine. — Pour le grade de chef d'escadron: M. le capitaine Néron.

A partir du printemps, les régiments d'infanterie de ligne et les bataillons de chasseurs à pied feront usage de l'équipement définitivement adopté le 16 janvier.

Le nouvel équipement de l'infanterie française se compose du ceinturon garni de trois cartouchières modèle 1888, deux devant et une derrière; d'une bretelle de suspension destinée à faire supporter par les épaules le poids des cartouchières; du havre-sac. Chacun de nos soldats aura sur lui 190 cartouches pour fusil à petit calibre.

LES TARIFS DOUANIERS

Paris, 29 janvier.

Le décret portant application du tarif minimum à certaines puissances a été définitivement arrêté aujourd'hui, par MM. Jules Roche et Ribot.

Ce décret énumère seulement cinq puissances auxquelles il est fait application du tarif minimum, parce que le titre duquel elles pouvaient tirer droit à cette application expire le 1er février.

Ces puissances sont: la Suisse, la Belgique, les Pays-Bas, la Suède-Norvège et la Grèce.

Toutes les autres puissances qui ont droit à notre tarif minimum et que nous avons indiquées, ne seront pas énumérées dans le décret. Comme elles tirent leur droit de conventions antérieures qui n'ont pas été dénoncées, elles seront simplement énumérées dans une note faisant suite au décret et n'ayant qu'un caractère indicatif.

Ajoutons que le rapport précédant le décret se bornera à indiquer l'esprit et le caractère des négociations que le gouvernement a poursuivies, avec les puissances, en vue de fixer nos relations commerciales, mais il n'entrera dans aucun détail sur le régime applicable à nos produits, dans ces divers pays.

Le Journal officiel publiera également demain le texte de la convention signée entre la France et la Suède-Norvège pour la fixation de leurs rapports commerciaux. C'est la seule convention de ce genre que la France ait signée. Avec tous les autres pays l'accord commercial n'a donné lieu à aucun contrat; il résulte d'accords verbaux confirmés par des dépêches diplomatiques qu'enregistrera le Livre Jaune.

Les pourparlers avec l'Espagne continuent. Dans cette dernière phase, le gouvernement espagnol manifeste le désir d'arriver à un arrangement provisoire, même dans le cas où les négociations n'aboutiraient pas avant le 1er février. Mais il reste entendu que si l'accord n'intervient pas demain au plus tard, le tarif général sera appliqué aux produits espagnols à partir du 1er février jusqu'à nouvel ordre.

LE PARTI OUVRIER

Paris, 29 janvier.

Le Parti ouvrier publie un manifeste annonçant que le prochain congrès national annuel des socialistes possibilistes sera consacré uniquement à l'hygiène.

Ce manifeste dit que le parti, qui a des représentants à la Chambre, à l'Hôtel-de-Ville, dans un grand nombre d'assemblées municipales, a compris sa place parmi les grands partis politiques de ce temps. Au point où il est arrivé, son développement ne peut plus, ajoute le manifeste, se contenter d'exposés idéalistes, de revendications sentimentales, d'hypothèses de politique savante: on lui demande de travailler pratiquement à la réalisation des réformes dont il a démontré l'utilité.

Au lieu de discuter, dans son congrès prochain, toutes les revendications si légitimes qu'il a fait entendre, le Parti ouvrier a résolu de commencer, dès cette année, de limiter son examen à un seul objet, afin de le mieux étendre. Il a placé à son ordre du jour, une question unique, la plus simple comme la plus naturelle de celles qui pou-

causer une véritable inquiétude, et ils excitent l'impérieux désir qu'il avait d'être au delà des monts Ours, afin de jurer par lui-même de la gravité des événements et de se mettre en mesure de parer à toute éventualité. Peut-être allait-il même demander des renseignements plus précis à quelque indigène de Kazan, lorsque son attention fut tout à coup distraite.

Parmi les voyageurs qui quittaient le Caucaze, Michel Strogoff reconnut alors la troupe des tziganes qui, la veille, figuraient encore sur le champ de foire de Nijni-Novgorod. Là, sur le pont du steam-boat, se trouvait et le vieux bohémien et la femme qui l'avait traité d'espion. Avec eux, sous leur direction sans doute, débarquaient une vingtaine de danseuses et de chanteuses, de quinze à vingt ans, enveloppées de mauvaises couvertures qui recouvraient leurs jupes à paillettes.

Ces étoffes, piquées alors par les premiers rayons du soleil, rappellèrent à Michel Strogoff cet effet singulier qu'il avait observé pendant la nuit. C'était tout ce paillon de bohème qui étincelait dans l'ombre, lorsque la cheminée du steam-boat vomissait quelques flammes.

Il est évident, se dit-il, que cette troupe de tziganes, après être restée sous le pont pendant le jour, est venue se blottir sous le gaillard pendant la nuit. Tenaient-ils donc à se montrer le moins possible, ces bohémien? Ce n'est pourtant pas dans les habitudes de leur race!

Michel Strogoff ne douta plus alors que le propos qui le touchait directement ne fût parti de ce groupe noir, pailleté par

le zèle que vous déploieriez que les monarchistes sont demeurés fidèles à leurs convictions et à leurs espérances.

Vous n'en serez pas moins les auxiliaires dévoués et précieux sur le concours desquels on peut compter dans les grandes luttes religieuses qui vont vraisemblablement s'ouvrir.

L'assistance a applaudi vigoureusement ce discours et l'association a décidé immédiatement d'entreprendre une campagne de conférences en faveur de la liberté de l'association.

M. Gailleton à Paris

Paris, 29 janvier.

On lit dans le Paris: Il est inexact que M. Gailleton, maire de Lyon, soit venu à Paris pour entretenir le ministre de l'intérieur de la question des élections municipales. M. Gailleton, qui n'est venu à Paris que pour assister aux séances du conseil supérieur d'hygiène publique, dont il est membre, a rendu visite au ministre de l'intérieur et s'est entretenu incidemment avec lui de diverses questions intéressant la ville de Lyon. Le ministre de l'intérieur a confirmé au maire de Lyon que le gouvernement n'avait pas l'intention de modifier la date des élections municipales.

Le Temps dit de son côté: Un journal a publié ce matin une note annonçant que M. Gailleton, maire de Lyon, venait à Paris pour demander au ministre de l'intérieur de ne pas fixer au 1er mai les élections municipales, à raison des manifestations ouvrières projetées pour ce jour-là. Cette information est dénuée de tout fondement. Le docteur Gailleton est à Paris depuis plusieurs jours déjà, où il est venu assister à la session du conseil supérieur d'hygiène et d'assistance dont il est membre. Il a profité de cette occasion pour traiter avec le ministre de l'intérieur de diverses questions locales telles que l'emprunt de la ville de Lyon et l'utilisation des locaux de l'ancienne préfecture, mais il n'a nullement demandé le changement de la date des élections municipales.

D'ailleurs, ainsi que nous l'avons déjà dit, les élections municipales auront lieu dans toutes les communes de France le dimanche 1er mai, comme le prescrit la loi du 5 avril 1884. Le gouvernement ne demandera au Parlement aucune dérogation à cette loi.

L'AFFAIRE REYNIER

Paris, 29 janvier.

L'agence Havas confirme en ces termes l'information publiée hier par l'Echo: Diverses enquêtes ont été prescrites à différentes époques par le ministère de la justice sur le cas d'un sieur Reynier, condamné en 1884 par la cour d'assises de Draguignan pour vol et assassinat.

Aucune de ces enquêtes n'a démontré l'innocence de Reynier. Mais des documents nouveaux ayant été récemment publiés, le garde des sceaux a provoqué une enquête définitive sur cette affaire.

Il a ordonné d'agir avec la plus grande diligence.

Un discours du comte d'Haussonville

L'Association de la Jeunesse royaliste. — Les cléricaux et le droit d'association

Paris, 29 janvier.

Le comte d'Haussonville a assisté hier soir à la première grande réunion de l'année donnée par l'Association de la jeunesse royaliste. Le représentant du comte de Paris a pris la parole; il a rappelé les nombreuses associations similaires fondées dans les départements à la suite de son discours de l'année dernière au banquet de la presse monarchiste.

Parlant ensuite de l'action que peut exercer l'Association, le comte d'Haussonville a insisté sur qu'elle portât ses efforts sur le droit d'association, la plus intéressante de toutes les libertés et qui a toujours été réclamée par les monarchistes.

Examinant le projet proposé par le gouvernement sur les associations, le comte d'Haussonville a déclaré qu'au lieu d'être un projet de liberté c'était un projet d'arbitraire et de privilège, et que les associations seraient libres, sauf les associations religieuses.

Vous démasquerez, a dit le représentant du comte de Paris, l'hyppocrisie de ce projet: vous vous porterez à la défense de cette liberté comme vous l'avez fait pour les autres; et vous montrerez par le talent et

les Osbèques de M. Joigneaux

Paris, 29 janvier.

Aujourd'hui ont eu lieu, à Bois-Colombes, les obsèques civiles de M. Joigneaux, sénateur de la Côte-d'Or. En suite du désir exprimé par le défunt, les honneurs militaires n'ont pas été rendus. On remarquait de nombreuses couronnes, avec inscription, parmi lesquelles celle de l'Ecole pratique de viticulture de Beaune.

Les cordons du poêle étaient tenus par MM. Jules Cazot, questeur du Sénat; Mazeau, sénateur de la Côte-d'Or; Charles Cloutier, adjoint au maire de Beaune; Boulay, député de Saône-et-Loire; Rissler, directeur de l'Institut agronomique; Grosjean, inspecteur d'agriculture et Lecouteux, directeur du journal L'Agriculture pratique.

Plusieurs sénateurs et députés ont accompagné le cortège jusqu'au cimetière de Bois-Colombes.

LE SUICIDE DU COLONEL ROCARD

Paris, 29 janvier.

Malgré la publication de la lettre trouvée sur le cadavre du colonel Rocard, le silence ne semble pas près de se faire sur cette malheureuse affaire dont il eût été peut-être préférable de ne jamais parler.

La Paix dit à ce sujet: Le conseil d'enquête dont M. Rocard demande la dissolution dans sa lettre avait été constitué sur la dénonciation du colonel Rocard, qui, étant arrivé au ministère, ne tarda pas à apprendre que les actes du colonel Périnet avaient été plus loin que le général du Pan ne le pensait. S'étant rendu aux ateliers des Forges et Chantiers de la Méditerranée, le général Sebert lui montra des lettres qui établissaient que le colonel Périnet avait essayé et essayait encore de constituer une société pour l'exploitation de son brevet. N'écoutant que sa conscience, M. Rocard crut devoir avertir de ces faits le général du Pan. Celui-ci n'hésita pas et s'empressa de déléguer cet officier à un conseil d'enquête.

Un revirement incompréhensible se fit dans l'esprit de M. Rocard quand il comprit la situation dans laquelle se trouvait M. Périnet; il crut avoir commis un fléau, alors qu'il avait fait simplement son devoir.

Un volait la vérité, ajoute la Paix, la voilà toute entière. Malheureusement, tous les journaux ne se contentent pas de ces explications. On prétend, dit l'Echo de Paris, que l'acte dont il est question dans la lettre du colonel Rocard est le fait d'avoir dénoncé M. Périnet d'avoir pris un brevet à l'insu du ministre. C'est possible. Mais, pour notre part, nous croyons qu'il y a une autre anguille sous roche, et qu'un jour ou l'autre on pourrait bien en voir sortir la queue.

La Petite République française déclare ces explications absolument insuffisantes et demande, pour l'honneur de l'administration et la sécurité du pays, que l'enquête faite sur le compte du colonel Périnet soit mise sous les yeux du public.

La Lanterne, qui, comme on le sait, a attaché le grelot, est moins satisfaite que tout autre et prétend savoir la vérité.

L'acte dont parle le colonel Rocard, dit-elle, n'est nullement le fait d'avoir dénoncé M. Périnet. Cet acte, le voici: Quand le colonel Rocard eut fait part de ses découvertes à M. Barbey, le général Du Pan le manda dans son cabinet, et là, il lui ordonna de se taire. Le général, absolument exaspéré, alla jusqu'à dire à son subordonné que ces sottises révélées, si elles étaient connues, terniraient l'uniforme que por-

Feuilleton de l'ECHO DE LYON 30 janvier

MICHEL STROGOFF

Par JULES VERNE

DE MOSCOU A IRKOUTSK

PREMIÈRE PARTIE

Mais il arrivait parfois, lorsque la cheminée du steam-boat, au milieu des volutes de fumée, s'emparait de flammes rougeâtres, que des étincelles semblaient courir à travers le groupe, comme si des milliers de paillettes se fussent subitement allumées sous un rayon lumineux.

Michel Strogoff allait passer outre, lorsqu'il entendit plus distinctement certaines paroles, prononcées en cette langue bizarre qui avait déjà frappé son oreille pendant la nuit, sur le champ de foire.

Instinctivement, il eut la pensée d'écouter. Protégé par l'ombre du gaillard, il ne pouvait être aperçu. Quant à voir les passagers qui causaient, cela lui était impossible. Il dut donc se borner à prêter l'oreille.

Les premiers mots qui furent échangés n'avaient aucune importance, — du moins pour lui, — mais ils lui permirent de reconnaître précisément les deux voix de femme et d'homme qu'il avait entendues à Nijni-Novgorod. Dès lors, redoublement d'attention de sa part. Il n'était pas impossible, en effet, que ces tziganes, dont il avait surpris un lambeau de conversation, maintenant expulsés avec tous leurs congénères, ne fussent à bord du Caucaze.

Et bien lui en prit d'écouter, car ce fut assez distinctement qu'il entendit cette demande et cette réponse, faites en idiome tartare: « On dit qu'un courrier est parti de Moscou pour Irkoutsk! — On le dit, Sangarre, mais on ce courrier arrivera trop tard, ou il n'arrivera pas! »

Michel Strogoff tressaillit involontairement à cette réponse, qui le visait si directement. Il essaya de reconnaître si l'homme et la femme qui venaient de parler étaient bien ceux qu'il soupçonnait, mais l'ombre était alors trop épaisse, et il n'y put réussir.

Quelques instants après, Michel Strogoff, sans avoir été aperçu, avait regardé l'arrière du steam-boat, et la tête dans les mains, il s'assaya à l'écart. On eut pu croire qu'il dormait.

Il ne dormait pas et ne songeait pas à dormir. Il réfléchissait à ceci, non sans une assez vive appréhension: « Qui donc sait mon départ, et qui donc a intérêt à le savoir? »

(A suivre.)

taient tous ses camarades. C'est alors que le colonel, dans un mouvement d'indignation bien excusable, oubliant la distance qui le séparait de son chef, s'emporta au point d'outrager le général.

Après cette scène effroyable, le malheureux colonel comprit de toutes façons qu'il était perdu. Voilà la vérité. La lettre affolée que publiait hier le Temps suffirait à elle seule pour en témoigner.

LA MORT DU COLONEL BERGER

Paris, 29 janvier.

On lit dans le Figaro : Nous avons raconté, hier, dans quelles circonstances le lieutenant-colonel Berger avait trouvé la mort. Nous allons compléter les quelques renseignements que nous avions pu publier sur lui.

M. Berger avait épousé, en 1869, Mlle Escalier. Sa belle-mère, actuellement âgée de soixante-dix ans, habite à Bordeaux, cours Champion, 34, et avait eu, de son mariage, plusieurs enfants dont cinq sont encore vivants.

La mort si lamentable du colonel a apporté dans cette famille la plus profonde désolation, et Mme Berger, qui adorait son mari, en a presque perdu la raison.

Je veux, dit-elle, quand il se présentera au ministère, qu'il soit vu convenablement et qu'il soit beau comme je le vois, comme je l'aime.

ERREUR JUDICIAIRE

L'AFFAIRE REYNIER

Des Voisins. — L'Enlèvement. — Le Viol. — Le Meurtre. — Une Accusation anonyme. — La Politique au Village. — La Condamnation.

Il y a quelques mois, au moment où l'opinion publique se soulevait si vivement préoccupée de l'affaire Borras, cette étonnante erreur judiciaire, on rappelait une autre déplorable et mystérieuse affaire, dont la victime, Benjamin Reynier, fut condamné par la cour d'assises du Var, aux travaux forcés à perpétuité, pour crime de meurtre et de viol.

Le 7 février 1884, Benjamin Reynier, comme nous venons de le dire, fut condamné par la cour d'assises du Var aux travaux forcés à perpétuité pour crime de meurtre et de viol.

Les Faits

Le 7 février 1884, Benjamin Reynier, comme nous venons de le dire, fut condamné par la cour d'assises du Var aux travaux forcés à perpétuité pour crime de meurtre et de viol.

Un pauvre petite fille de sept ans, Joséphine Andrieu, qui habitait au quartier des Castelliers avec ses parents, une maison voisine de celle de la famille Reynier était allée, avec ses père et mère, faire de la lièdre au bois de Beaumillies, elle s'amusa à dix mètres de ceux-ci lorsqu'elle fut enlevée, violée, assassinée, puis jetée à la mer.

Sur le cadavre ne fut retrouvé que le lendemain matin, à huit heures, dans une petite baie, près du rivage, à trois quarts d'heure environ du lieu où elle avait été enlevée.

Le cadavre ne portait plus que son petit jupon et son corset. Le cadavre était horriblement mutilé. La figure était toute meurtrie, le nez dérasé, les dents brisées. Elle avait subi les derniers outrages.

Sur la dénonciation d'une personne qui ne fut, ni nommée, ni citée à comparaître le fils Reynier fut accusé de ces crimes, malgré les protestations unanimes de la population de Saint-Cyr, déclarant ce malheureux incapable d'un pareil forfait, et disant bien haut que la justice accordait trop de crédit à des dépositions intéressées.

Le colonel n'avait que 53 ans.

Quand il partit de Bordeaux pour venir à Paris, il n'emporta que 200 fr.

Cette somme me suffit, dit-il à sa femme qui l'engageait à prendre plus d'argent. Je ne resterai que quelques jours absent, et si j'avais plus, fort comme je serais tenté d'aller à Lyon.

INFORMATIONS POLITIQUES

Paris, 29 janvier.

MORT D'UN DÉPUTÉ

M. Rouilly, député républicain de la première circonscription de Morlaix (Finistère), est mort.

LE DROIT D'ASILE EN SUISSE

Il résulte d'une communication d'ordre diplomatique que le Conseil national helvétique, sur les nouvelles protestations de certaines puissances monarchiques, notamment de l'Allemagne, vient d'approuver un projet de loi restreignant l'hospitalité accordée jusqu'ici par la Suisse aux réfugiés politiques et particulièrement aux anarchistes.

LA SEMAINE MÉDICALE

Alcoolisme et les alcooliques. — L'alcoolisme triste. — L'alcoolisme bon garçon. — L'alcoolisme habituel. — L'ivrogne accidentel. — Alcoolisations provoquées par l'alcool. — Deux préceptes à ne pas oublier.

L'alcoolisme est un sujet toujours neuf, bien que souvent traité. Il ne se passe pas de jour où l'on entende dire par un ami : « X... ou Y... meurt dans un asile d'aliénés ; c'est une victime de l'alcoolisme » ou bien « meurt à la suite d'une attaque d'influenza, c'est encore la faute à l'alcool ». Demain, en cour d'assises, on dira qu'Anastasy, qui a tué la baronne Dellard, et dont les yeux sont très malades, est lui aussi une victime de l'abus de l'alcool.

Il paraît bien singulier au premier abord qu'une maladie du cerveau, une congestion pulmonaire ou une affection oculaire aient la même origine, et cependant rien n'est plus vrai.

L'alcoolisme est un sujet toujours neuf, bien que souvent traité. Il ne se passe pas de jour où l'on entende dire par un ami : « X... ou Y... meurt dans un asile d'aliénés ; c'est une victime de l'alcoolisme » ou bien « meurt à la suite d'une attaque d'influenza, c'est encore la faute à l'alcool ». Demain, en cour d'assises, on dira qu'Anastasy, qui a tué la baronne Dellard, et dont les yeux sont très malades, est lui aussi une victime de l'abus de l'alcool.

Il paraît bien singulier au premier abord qu'une maladie du cerveau, une congestion pulmonaire ou une affection oculaire aient la même origine, et cependant rien n'est plus vrai.

L'alcoolisme est un sujet toujours neuf, bien que souvent traité. Il ne se passe pas de jour où l'on entende dire par un ami : « X... ou Y... meurt dans un asile d'aliénés ; c'est une victime de l'alcoolisme » ou bien « meurt à la suite d'une attaque d'influenza, c'est encore la faute à l'alcool ». Demain, en cour d'assises, on dira qu'Anastasy, qui a tué la baronne Dellard, et dont les yeux sont très malades, est lui aussi une victime de l'abus de l'alcool.

Il paraît bien singulier au premier abord qu'une maladie du cerveau, une congestion pulmonaire ou une affection oculaire aient la même origine, et cependant rien n'est plus vrai.

L'alcoolisme est un sujet toujours neuf, bien que souvent traité. Il ne se passe pas de jour où l'on entende dire par un ami : « X... ou Y... meurt dans un asile d'aliénés ; c'est une victime de l'alcoolisme » ou bien « meurt à la suite d'une attaque d'influenza, c'est encore la faute à l'alcool ». Demain, en cour d'assises, on dira qu'Anastasy, qui a tué la baronne Dellard, et dont les yeux sont très malades, est lui aussi une victime de l'abus de l'alcool.

Il paraît bien singulier au premier abord qu'une maladie du cerveau, une congestion pulmonaire ou une affection oculaire aient la même origine, et cependant rien n'est plus vrai.

L'alcoolisme est un sujet toujours neuf, bien que souvent traité. Il ne se passe pas de jour où l'on entende dire par un ami : « X... ou Y... meurt dans un asile d'aliénés ; c'est une victime de l'alcoolisme » ou bien « meurt à la suite d'une attaque d'influenza, c'est encore la faute à l'alcool ». Demain, en cour d'assises, on dira qu'Anastasy, qui a tué la baronne Dellard, et dont les yeux sont très malades, est lui aussi une victime de l'abus de l'alcool.

Il paraît bien singulier au premier abord qu'une maladie du cerveau, une congestion pulmonaire ou une affection oculaire aient la même origine, et cependant rien n'est plus vrai.

L'alcoolisme est un sujet toujours neuf, bien que souvent traité. Il ne se passe pas de jour où l'on entende dire par un ami : « X... ou Y... meurt dans un asile d'aliénés ; c'est une victime de l'alcoolisme » ou bien « meurt à la suite d'une attaque d'influenza, c'est encore la faute à l'alcool ». Demain, en cour d'assises, on dira qu'Anastasy, qui a tué la baronne Dellard, et dont les yeux sont très malades, est lui aussi une victime de l'abus de l'alcool.

Il paraît bien singulier au premier abord qu'une maladie du cerveau, une congestion pulmonaire ou une affection oculaire aient la même origine, et cependant rien n'est plus vrai.

Ce projet ne va point jusqu'à l'abandon du principe même du droit d'asile, mais il établit une distinction entre le crime de droit commun et le crime purement politique.

Si l'est définitivement adopté par le Conseil des Etats, la Suisse accordera désormais l'extradition pour tout attentat ou délit dont le caractère politique ne serait pas nettement déterminé.

LA DÉCLARATION DES CARDINAUX

Certains journaux ont annoncé que dans le conseil de cabinet tenu hier matin, les ministres ont décidé de déférer au conseil d'Etat la déclaration des cardinaux. Cette nouvelle est absolument inexacte.

UN PROCÈS DE PRESSE

On annonce que des poursuites vont être exercées contre M. Edmond Lepelletier, rédacteur à l'Echo de Paris, et M. Lemoine, gérant de ce journal, pour un article publié il y a quelques jours et jugé injurieux pour la souveraineté d'un pays ami.

Il s'agit d'un article relatif à la reine d'Angleterre.

LE SIEGE DE M. FREPPEL

Lannilis (Finistère), 29 janvier. Le comité monarchiste s'est réuni pour désigner le candidat au siège laissé vacant par la mort de M. Freppel, député de la 5^e circonscription de Brest. Voici le résultat du scrutin :

Volants, 116 ; M. D'Hulst, 87 voix ; M. Lunven, maire de Lesneven, 27 voix ; bulletins blancs, 2.

En conséquence, M. d'Hulst a été choisi comme candidat monarchique en remplacement de M. Freppel.

LES TÉMOINS À DÉCHARGE

Le rapport de M. Cartier, agent voyer chef du département des Bouches-du-Rhône, et les rapports de nombreux témoins établissent, au contraire, que le temps matériel est manqué à l'accusé pour se rendre sur le lieu du crime, étant donné les heures auxquelles il fut aperçu travaillant près de sa maison avant et après le moment du crime.

De plus, en janvier 1891, un document dont voici la copie exacte fut adressé au Parquet de Toulon, par un moribond :

Par la présente je déclare que le jour du quatorze septembre mil huit cent quatre-vingt-trois j'étais à la pêche et dans le courant de l'après-midi lorsque je vis X... et Z... à l'endroit même où s'est commis le crime de la jeune Joséphine Andrieu. Je puis en toute sécurité les désigner comme les vrais coupables, les voyant courir et disparaître ensuite, nulle autre personne n'est venue à cet endroit. J'aurais pu déclarer ceci à la justice, mais à cette époque j'étais simple fossoyeur et n'avais d'autre que ce travail et comme je craignais que X... qui était l'ami intime du maire Ramel de Saint-Cyr, aujourd'hui ma conscience me reproche de voir souffrir un innocent, c'est pour cela que je laisse la présente en double pour faire ressortir l'innocence de Reynier (dit main) à titre de testament.

Signé : MESTRE.

Enfin aucun témoin n'a pu établir que Reynier ait été rencontré aux Baumes ou sur une route y conduisant avant, pendant ou après le crime.

Il y a donc tout lieu de craindre qu'une nouvelle erreur judiciaire soit à déplorer. Nous tiendrons nos lecteurs au courant de cette affaire.

DÉPARTEMENTS

RHONE

Villefranche. — Avant-hier matin, on a trouvé à Anse, à travers les radeaux de M. Bertrand, marchand de bois, le cadavre d'un individu âgé de 50 ans environ.

Le médecin qui fut appelé, a constaté qu'il avait dû séjourner plusieurs jours dans l'eau, aucune trace de violence n'a été relevée sur son corps, tout soupçon de crime doit donc être écarté.

La gendarmerie prévenue, a procédé aux constatations d'usage, le corps a été inhumé au cimetière de la commune, l'identité n'a pas été reconnue.

Incendie à Saint-Bonnet-le-Troncy. — Le 28 courant, à onze heures du matin, une maison d'habitation, dans laquelle il y avait une boulangerie, appartenant à M. Jules Perrin, propriétaire à Saint-Bonnet-le-Troncy, a été la proie des flammes.

Malgré les prompts secours des voisins, ainsi que ceux des pompiers de la commune, rien n'a pu être sauvé.

Cette maison était habitée par deux locataires, M. Pétrus Couturier, boulanger, et Mme veuve Perrin.

Les pertes qui s'élevaient à la somme de 7,500 francs, tant pour le propriétaire que pour les locataires, sont couvertes par une assurance.

Les causes du sinistre sont inconnues, la malveillance paraît y être étrangère.

Givors. — Contrevenant. — Le commissaire de police de Givors, M. Rieux, a dressé procès-verbal contre un sieur R... A..., pour rixe.

ISERE

Vienne. — Nomination. — M. Claudin, ancien chef de bataillon d'infanterie, a été nommé lieutenant-colonel commandant le 109^e territorial, à Vienne, en remplacement de M. le lieutenant-colonel Polonus, atteint par la limite d'âge.

LES DÉPOSITIONS

Le maire et le secrétaire de la mairie, le sieur Césarion font des dépositions qui dé-

montrent que les haines politiques ont joué dans cette affaire un rôle prépondérant. Le président du même fêtré publiquement l'attitude du secrétaire de la mairie.

Le jour — disait M. Ramel — où fut retrouvé le cadavre de la jeune Joséphine Andrieu quel qu'un que je ne puis nommer a désigné Reynier comme coupable au juge d'instruction.

Je ne sais rien par moi-même, je ne connais pas le lieu du crime et je ne l'ai appris que par la rumeur publique. On m'a dit que le petit Don (témoin à décharge important), a été appelé par M. Roger Mouté, conseiller d'arrondissement républicain, qui lui a fait la leçon (ce que le témoin a nié avec indignation). Au commencement, l'opinion publique était favorable à l'accusé ; mais, depuis un revirement s'est produit en sens inverse et pour mon compte personnel je crois Reynier coupable. J'affirme que le frère de l'accusé a proféré des menaces contre le maire de Saint-Cyr et si j'étais juré, je n'aurais pas de scrupules à condamner Reynier.

A ces dépositions se joignent les présomptions de l'accusation se basant sur ce que le voisinage aurait engendré une étroite amitié entre les deux familles, que Joséphine Andrieu, d'une nature réservée, sauvage même, avec les étrangers, était au contraire très familière avec la famille Reynier, et qu'elle était venue toute joyeuse annoncer au condamné qu'elle se rendait avec ses parents au bois où elle fut enlevée.

En second lieu, que le corps de Benjamin Reynier, soumis à une visite médicale, était d'une propreté extraordinaire pour un travailleur. Enfin, qu'on a vu Reynier travailler tout près de sa maison avant et après l'heure du crime, et qu'on ne l'a pas vu pendant le moment où était commis le crime.

Les Témoins à décharge

Le rapport de M. Cartier, agent voyer chef du département des Bouches-du-Rhône, et les rapports de nombreux témoins établissent, au contraire, que le temps matériel est manqué à l'accusé pour se rendre sur le lieu du crime, étant donné les heures auxquelles il fut aperçu travaillant près de sa maison avant et après le moment du crime.

De plus, en janvier 1891, un document dont voici la copie exacte fut adressé au Parquet de Toulon, par un moribond :

Par la présente je déclare que le jour du quatorze septembre mil huit cent quatre-vingt-trois j'étais à la pêche et dans le courant de l'après-midi lorsque je vis X... et Z... à l'endroit même où s'est commis le crime de la jeune Joséphine Andrieu. Je puis en toute sécurité les désigner comme les vrais coupables, les voyant courir et disparaître ensuite, nulle autre personne n'est venue à cet endroit. J'aurais pu déclarer ceci à la justice, mais à cette époque j'étais simple fossoyeur et n'avais d'autre que ce travail et comme je craignais que X... qui était l'ami intime du maire Ramel de Saint-Cyr, aujourd'hui ma conscience me reproche de voir souffrir un innocent, c'est pour cela que je laisse la présente en double pour faire ressortir l'innocence de Reynier (dit main) à titre de testament.

Signé : MESTRE.

Enfin aucun témoin n'a pu établir que Reynier ait été rencontré aux Baumes ou sur une route y conduisant avant, pendant ou après le crime.

Il y a donc tout lieu de craindre qu'une nouvelle erreur judiciaire soit à déplorer. Nous tiendrons nos lecteurs au courant de cette affaire.

DÉPARTEMENTS

RHONE

Villefranche. — Avant-hier matin, on a trouvé à Anse, à travers les radeaux de M. Bertrand, marchand de bois, le cadavre d'un individu âgé de 50 ans environ.

Le médecin qui fut appelé, a constaté qu'il avait dû séjourner plusieurs jours dans l'eau, aucune trace de violence n'a été relevée sur son corps, tout soupçon de crime doit donc être écarté.

La gendarmerie prévenue, a procédé aux constatations d'usage, le corps a été inhumé au cimetière de la commune, l'identité n'a pas été reconnue.

Incendie à Saint-Bonnet-le-Troncy. — Le 28 courant, à onze heures du matin, une maison d'habitation, dans laquelle il y avait une boulangerie, appartenant à M. Jules Perrin, propriétaire à Saint-Bonnet-le-Troncy, a été la proie des flammes.

Malgré les prompts secours des voisins, ainsi que ceux des pompiers de la commune, rien n'a pu être sauvé.

Cette maison était habitée par deux locataires, M. Pétrus Couturier, boulanger, et Mme veuve Perrin.

Les pertes qui s'élevaient à la somme de 7,500 francs, tant pour le propriétaire que pour les locataires, sont couvertes par une assurance.

Les causes du sinistre sont inconnues, la malveillance paraît y être étrangère.

Givors. — Contrevenant. — Le commissaire de police de Givors, M. Rieux, a dressé procès-verbal contre un sieur R... A..., pour rixe.

ISERE

Vienne. — Nomination. — M. Claudin, ancien chef de bataillon d'infanterie, a été nommé lieutenant-colonel commandant le 109^e territorial, à Vienne, en remplacement de M. le lieutenant-colonel Polonus, atteint par la limite d'âge.

LES DÉPOSITIONS

Le maire et le secrétaire de la mairie, le sieur Césarion font des dépositions qui dé-

— Election. — M. Mignon, notre nouveau juge de paix au canton sud de Vienne, a accepté la candidature au conseil général pour le canton de Beaurepaire.

M. Mignon, qui est chevalier de la Légion d'honneur, a été jugé de paix à Beaurepaire. C'est un excellent républicain d'un esprit élevé, et qui méritera toutes les sympathies de ses électeurs.

LOIRE

Saint-Etienne. — La bande d'étrangleurs. — La police de sûreté vient d'arrêter deux nouveaux malfaiteurs qui faisaient partie de cette bande : J.-B. Faure, volutier, et Besset manoeuvre. Le frère du chef de la bande, Joseph Kauffmann, a été également arrêté pour infraction à une interdiction de séjour.

Vol d'une bicyclette. Le 25 janvier, un loueur de vélocipèdes de notre ville confiait une bicyclette d'une valeur de deux cents francs à un jeune homme vêtu de l'uniforme des télégraphistes du 140^e de ligne et pourvu d'une permission au nom de Vial. Depuis, ce jeune homme n'a plus reparu.

Une dépêche du commandant d'armes du 140^e de ligne apprend que Vial n'a pas quitté son corps.

L'esroc est recherché. — A l'hôpital. — On a transporté à l'hôpital le corps du sieur Louison, crocheteur, petite rue Saint-Jacques, 5, trouvé mort dans son lit.

Personne n'a voulu se charger de l'inhumation de ce malheureux.

Vol dans une épicerie. — Deux cents francs ont été volés hier soir dans le tiroir du comptoir de M. Juge, épicerie, rue du Chambon, 5, pendant que son magasin se trouvait fortuitement désert.

Charnas. — Violent incendie. — La maison occupée par M. Henri Flacher, propriétaire à Charnas, a été dimanche dernier, la proie des flammes. La violence de l'incendie était telle, que malgré les prompts secours, tout a été détruit.

Les dégâts, évalués à la somme de 4,000 fr., sont couverts par une assurance.

Noyé. — Ce matin, le sieur Bonnardel, pêcheur à Serrières, a trouvé, au pont de Vergelas, le cadavre du sieur Jean Bouchet, originaire de Limony, lieu connu dans la région par ses excentricités.

La levée du corps a été faite par M. Guyhem, juge de paix, assisté de MM. Rouyer, greffier de La Tour, du docteur et de la gendarmerie.

Il résulte que la mort doit être attribuée à un accident.

Rive-de-Gier. — Classe 1881. — Les hommes du canton de Rive-de-Gier appartenant à la classe 1881 sont priés d'assister à une réunion qui aura lieu dimanche 31 courant, à 4 heures du soir, au café du Centre, tenu par M. Gervais, à l'effet de s'entendre pour l'organisation d'un banquet, dans le but de célébrer le 10^e anniversaire de leur tirage au sort.

DROME

Valence. — La ménagerie Redembach. — Cet établissement zoologique, qui jouit d'un si juste titre d'un renom universel, est arrivé depuis hier dans notre ville.

Son installation, place Champignonnet, ne compte pas moins de soixante-dix mètres de longueur sur douze mètres de largeur. Une collection de cent quatre-vingts animaux feroces de toutes les espèces, seront livrés à la curiosité des visiteurs.

L'ouverture aura lieu dimanche à trois heures. Le soir, à huit heures et demie, grande représentation. Plus de vingt-cinq animaux seront présentés par le dompteur Redembach dans un travail nouveau.

Police. — Procès-verbal a été dressé contre le nommé P..., âgé de 61 ans, décrocheur, rue Citadelle, 8, pour ivresse manifeste.

Tirage au sort. — Les opérations du tirage au sort pour le canton de Valence ont commencé ce matin.

Tous les jeunes conscrits, dès la première heure ont sillonné nos rues avec drapeaux et musique.

Toute la matinée, une foule nombreuse envahissait la place de la Liberté pour assister au tirage, qui avait lieu dans le foyer du théâtre.

Théâtre. — Dimanche soir, pour les représentations de Mme Brioude, la nouvelle première chanteuse, La Mascotte, opéra-comique en 3 actes. Bureaux à sept heures et demie, rideau à huit heures.

L'Union des Travailleurs de St-Etienne

Aujourd'hui, vient devant la cour d'appel de Lyon, une affaire qui en son temps, produisit à Saint-Etienne, une vive émotion et qui à l'heure actuelle, passionne encore l'opinion publique.

L'Union des travailleurs de Saint-Etienne, est l'une des plus fortes sociétés coopératives de la région, elle compte près de 4,000 adhérents.

Les affaires suivaient une progression normale et tout faisait prévoir une longue période de prospérité et de concordance, quand au commencement de mai dernier, les membres du conseil d'administration et du contrôle furent brusquement congédiés. Une réunion trimestrielle ordinaire avait eu lieu le 3 ; la délibération fut orageuse et à midi

et demi, un groupe de mécontents envahit le bureau. On dut lever la séance.

Le lendemain, des convocations étaient lancées pour une réunion extraordinaire, mais elles n'émanèrent ni du conseil d'administration, ni de la commission de surveillance, et le 40 mai, sans autre forme de procès, on congédiait purement et simplement administrateurs et contrôleurs. On se rendait ensuite au siège social, on s'empara de la caisse, des livres de comptabilité, des marchandises, et un nouveau conseil d'administration, présidé par M. J. Moyné, commença à fonctionner.

Les administrateurs évincés intentèrent alors un procès à leurs successeurs ; le tribunal civil de Saint-Etienne leur donna raison, mais n'ordonna pas l'exécution provisoire de son jugement. La délibération du 40 mai était reconnue irrégulière et non valable.

Les nouveaux administrateurs ont fait appel et ont confié le soin de défendre leur cause à Me Aréas. Les anciens se sont adressés à Me Robin.

Devant la cour d'appel de Lyon, un nouvel argument sera invoqué : le conseil d'administration évincé a donné mandat de le représenter à l'un de ses membres et non à son président.

Me Aréas plaidera ce vice de forme, qui pourrait bien contre-balancer les droits invoqués par Me Robin et reconnus par le tribunal de St-Etienne.

Nous tiendrons nos lecteurs au courant de l'affaire.

BROYÉE PAR UN TRAIN

On nous télégraphie de Vienne :

Ce matin, vers 8 heures 1/2, des poseurs de la voie en tournée ont trouvé non loin de la gare de Vienne le corps d'une femme jeune encore, horriblement mutilé et dont on n'a pu établir l'identité.

L'endroit où il a été trouvé et la position qu'occupait le cadavre font croire que cette femme a dû être broyée par le train 101 venant de Lyon et qui passe à Vienne à 8 heures 17 du matin.

Une enquête est ouverte afin de découvrir si l'on se trouve en présence d'un accident ou d'un suicide.

LYON

NOS ÉCHOS

Le temps. — Observations du journal, 28 janvier. Hauteur du baromètre : 773. — Température : + 5°. — Direction du vent : Ouest. — Maximum de température dans les 24 heures : + 6°. — Minimum de température dans les 24 heures : + 0°.

Situation générale. — Une profonde dépression couvre le nord de l'Europe et a son centre sur la Scandinavie à 734. Les fortes pressions s'accroissent à l'est du continent, et le mouvement secondaire se tourne vers le golfe de Gènes. Par suite, les vents tournent de l'Ouest dans nos régions et sont généralement forts. Les averse sont nombreuses.

Dernière heure. — La zone des pressions fortes descend vers l'Espagne et le baromètre est de nouveau en baisse de 9 millimètres Shields, 1 Valencia. La dépression secondaire se comble rapidement sur la Méditerranée et les pressions se relèvent de 3 millimètres à Biarritz et à Nice.

Le temps qu'il fera aujourd'hui. — Ciel nuageux, temps frais.

M. Gaillon est à Paris, on l'a dit au conseil municipal et nous l'avons répété. Qu'y fait-il ?

Officiellement il prend part aux travaux du comité supérieur d'hygiène publique, et entre temps il s'entretient avec M. Constans, d'après une dépêche que nous enregistrons plus haut, de diverses questions intéressant la ville de Lyon.

La coïncidence des élections municipales avec le 1^{er} mai est-elle une de ces questions ? On ne le dit pas, mais il paraît que le ministre de l'intérieur a confié au maire de Lyon que le gouvernement n'avait pas l'intention de demander aux chambres l'autorisation de changer la date des élections.

Tout cela est très vraisemblable, mais on imagine difficilement que M. Constans ait répondu à une question qui ne lui était pas posée.

Nous rappelons que ce soir, aux Folies-Bergère, M. Hubbard, député de Seine-et-Oise, fera une conférence sur la question clérical.

Etant donné la personnalité de l'orateur qui a été à la Chambre l'un des partisans les plus énergiques de la séparation des Eglises et de l'Etat, cette conférence ne manquera pas d'être intéressante.

Nous signalons à qui de droit la très petite réclamation suivante : L'ancienne avenue du Château, celle qui conduisait du cours Gambetta à Villeurbanne, a été débaptisée — mais en partie seulement.

Du cours Gambetta à la gare de l'Est, elle se nomme rue du Château. De là, elle prend le nom de cours de Villeurbanne. Mais en même temps, presque dans le même quartier, il y a à Montchat une autre avenue du Château qu'à chaque instant on confond avec l'ancienne avenue, maintenant nommée rue du Château.

Ne serait-il pas plus logique et plus simple d'appeler cours de Villeurbanne toute la percée qui va du cours Gambetta aux Maisons-Neuves ?

De cette façon, il n'y aurait plus de confusion possible : la rue ou avenue du Château serait à Montchat, le cours de Villeurbanne serait à la Guillotière, et les lettres, paquets, visiteurs et télégrammes ne s'égareiraient plus, au plus grand préjudice des habitants de

mentation et ont décidé, eux pas bêtes, de la faire supporter par leurs clients.

Les uns, en effet, préféreraient porter le prix du bock de trente-cinq centimes, les autres croient que le client protesterait moins si on diminuait la capacité des verres.

Peut-être conciliera-t-on les deux partis... en augmentant le prix du bock et en le servant dans des verres plus petit que par le passé.

A Lyon, nous n'aurons guère à souffrir du nouveau régime douanier sous ce rapport. En effet, nous ne connaissons pas plus de trois grandes brasseries qui vendent de la bière allemande, et sur les trois, deux vendent le bock cinq centimes de plus que le prix courant de la bière française.

Les salons de l'Hôtel-de-Préfecture seront ouverts au public dimanche prochain de midi à 4 heures.

Hier soir a eu lieu au Cirque Rancy, la répétition générale de Jeanne d'Arc, la pantomime qui sera jouée ce soir. Nous ne voulons pas émettre sur la chronique de notre collaborateur théâtral; mais nous pouvons présumer un gros succès, la mise en scène et les costumes sont splendides.

Le propriétaire de la magnifique brasserie récemment installée sur la place du Pont et dont le luxe intelligent et artistique avait si rapidement attiré le public.

Une innovation dans le service des postes: Les bureaux de poste de France et d'Algérie vont être pourvus de huit timbres destinés à reproclaire d'une manière claire, à la partie inférieure du verso des objets de correspondance non distribués pour un motif quelconque, la cause de la non-remise portée à la main par les facteurs au dos de ces objets.

Les recettes simples et les établissements de facteur-boîtier seront approvisionnés d'étiquettes imprimées, gommées et pointillées destinées au même usage.

Le dimanche dans l'armée: Le ministre de la guerre vient de donner aux commandants de corps d'armée des ordres pour que toutes les troupes placées sous leurs ordres — combattants ou employés — soient désormais libres dès neuf heures du matin les dimanches et jours fériés.

Cette décision sera portée à la connaissance des troupes de la garnison de Lyon.

Japon et Russie: Le bal de la Préfecture, qui inaugure la série des fêtes mondaines de 1892, a donné aux magasins l'occasion de mettre en montre des articles de cotillon; presque partout on remarque la prédominance du goût japonais.

On pourrait, soit dit sans reproche, trouver quelque chose de plus original: Guignol, nous disait un vieux Lyonnais, devient « fin de siècle ». Pourquoi ne pas en faire un accessoire de Cotillon?

D'autre part, en ce qui concerne la Russie, on nous faisait remarquer hier des articles de maroquinerie dits « violettes du czar ».

Or, qu'est-ce que « violettes du czar »? La couleur mauve tout simplement.

Il faut de l'exotisme, mais pas trop n'en faut. Ce n'est pas dans une ville où fleurit la tenture que l'on peut faire prendre du mauve pour du violet.

La mode dans la coiffure: Aux derniers bals, notamment à celui des tailleurs, on a pu constater que la coiffure grecque avait fait son temps.

Adeu le petit tortillon relevé sur l'occiput. Aujourd'hui, ce qui triomphe ou du moins est appelé à avoir une grande vogue, c'est la coiffure byzantine. Elle consiste en une torsade de cheveux dont la pointe frisée retombe en boucle sur le bas de la nuque.

Elle est extrêmement gracieuse, mais à l'inconvénient d'exiger une chevelure plus abondante que la mode grecque.

Prévoyance Scolaire du 1er Arrondissement: Le conseil d'administration de la société la Prévoyance scolaire a l'honneur de porter à la connaissance du public que la fête organisée dimanche dernier, au Grand-Théâtre, au profit des enfants nécessiteux fréquentant les écoles communales du 1er arrondissement, a produit les résultats que l'empressement de personnes dévouées à son œuvre, les concours bienveillants des artistes et l'initiative de ses membres permettaient d'espérer.

La recette a atteint, en effet, le chiffre de 2.000 fr. C'est donc une bonne journée pour les enfants de nos écoles.

Aussi, est-il heureux le remercier, au nom de l'enfance déshéritée, toutes les personnes qui, à quelque titre que ce soit, ont bien voulu prêter leur concours à cette fête.

NOTA.— Il est rappelé à ceux qui désirent faire partie de la Société, que les inscriptions sont reçues au siège, mairie du 1er arrondissement.

LE TRAMWAY DE NEUVILLE: Pour protester énergiquement contre la mesure prise à leur égard par M. Voirin, le directeur de la nouvelle compagnie des tramways Lyon-Neuvville, dimanche dernier, par l'envoi de plusieurs brigades de gendarmerie au dépôt de Fontaine, les employés révoqués ont fait signer le certificat suivant: « Je soussigné Jean-Marie Du-rost, adjoint de la commune de Fontaines-sur-Saône, certifie que les ouvriers et employés au tramway de Fontaines, s'étant présentés le vingt-un janvier, à l'heure habituelle pour prendre leur service, l'entrée du dépôt leur a été refusé par le chef de dépôt.

« Le personnel s'est retiré sans protestation bruyante.

« Fontaines, 21 janvier 1892. L'adjoint, Jean-Marie DUCROT. »

La commission d'administration de la chambre syndicale des employés de tramways, les délégués de Fontaines et la com-

mission de contrôle sont priés d'assister très exactement à la réunion de bureau, qui aura lieu aujourd'hui samedi 30 janvier, à onze heures et demie du soir, à la Bourse du Travail, 39, cours Morand.

L'ordre du jour étant très chargé, on est prié de s'y rendre très exactement.

LES PEINTRES PLATRIERS

Les peintres-plâtriers ont tenu, hier, à la salle Rivoire, une réunion plénière et corporative. Près de 200 ouvriers y assistaient. La question à l'ordre du jour était la révision des tarifs dans le sens d'une augmentation de salaire. Tout s'est passé dans le plus grand calme.

Finalement, l'assemblée a décidé de proposer les tarifs suivants aux patrons: 60 centimes de l'heure, 70 centimes par heure de travail supplémentaire le jour; 1 franc par heure de travail supplémentaire la nuit.

La réunion s'est terminée par le vote d'un ordre du jour de blâme au conseiller prud'homme Liotard.

UN SCANDALE A LA PART-DIEU

On nous affirme, et nous donnons la nouvelle sous toutes réserves, car nous l'avons apprise très tard dans la soirée, que la très grave affaire suivante se serait passée à la Part-Dieu.

Les jeunes soldats de la classe 1890, appartenant à la cavalerie, font actuellement leurs classes à pied.

Hier matin, un instructeur, dans un mouvement d'impatience causé par la maladresse d'une recrue a, dit-on, frappé le jeune soldat d'un coup de sabre.

La lame, tranchant le bourgeon et la veste à assez fortement taillé le bras. Le blessé a porté plainte, il s'est rendu à la visite et le major a constaté la gravité de son état. Il est actuellement à l'infirmerie du corps. Le colonel, saisi de cette affaire, a ouvert une enquête et de graves punitions ont été infligées à l'officier chargé de la surveillance des classes et à ses instructeurs.

A la Part-Dieu, on oppose aux demandes de renseignements le mutisme le plus complet. Des ordres ont été donnés pour ne laisser rien transpirer de ces faits.

La consigne a été, nous le reconnaissons, très strictement observée. Néanmoins, nous reviendrons demain sur cette affaire qui paraît être appelée à avoir un grand retentissement.

CHRONIQUE JUDICIAIRE

TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Vois

Antoine-Marius Duclos, âgé de 20 ans, se trouvant sans domicile, avait été recueilli par un de ses camarades, M. Antoine Robichon, qui lui avait même prêté de l'argent. Duclos, peu reconnaissant, lui a volé un pardessus qu'il a revendu 5 fr. Le tribunal l'a condamné à un mois de prison.

Villedieu, ancien élève en pharmacie, a été arrêté, sur la plainte de M^{me} Gilbert, pour vol; il est également poursuivi pour vagabondage, se trouvant sans domicile.

Le 21 janvier, il était à la brasserie située grande-rue de la Guillotière, 145, et profitant d'un moment de distraction de la femme Gilbert, il déroba dans la poche d'un jupon suspendu dans un couloir, un porte-monnaie contenant 5 fr. et deux bagues, l'une en or, l'autre en argent.

Dénoncé à la police il a été arrêté trois heures après le vol, en possession des deux bagues. Malgré ses dénégations, Villedieu a été condamné à deux mois de prison.

Le femme Séné, née Curtille, blanchisseuse ne se contentant pas d'engager au Mont-de-Piété le linge qu'on lui confie; elle a été surprise par M. Charvolin au moment où elle emportait une corbeille de linge qu'elle venait de dérober à M^{me} Michel. Surpris des allures suspectes de la femme Séné, M. Charvolin lui enjoignit de laisser la balle de linge qu'elle venait d'enlever, mais elle en profita pour soustraire dans le domicile de M^{me} Michel un réveil matin, des bas et une somme de 5 à 6 francs. Elle a été trouvée en outre en possession de reconnaissances du Mont-de-Piété et d'un panier contenant deux douzaines d'œufs, dont elle n'a pu établir la provenance.

La femme Séné passe pour se livrer à la prostitution et au vol; elle a déjà subi plusieurs condamnations. Elle a été condamnée à 6 mois de prison.

Coups et blessures

Le 23 janvier, à Brignais, le nommé Jacques-Honoré Faure, ouvrier verrier, a frappé le nommé Bonnet, avec qui il venait d'avoir une discussion.

Le garde champêtre, intervenant, fut assez mal reçu par Faure, qui, non content de l'outrager, de le tutoyer en le traitant de « Vieille branche », se livra sur lui à des voies de fait.

Faure a été condamné à 2 mois de prison.

NOS THEATRES

BELLECOUR. — « La Souris ». — Worms. — M^{me} Reichenberg

Nous connaissons la Souris, une bien jolie comédie qui est en même temps la démonstration d'un bien joli paradoxe, celui-ci: On peut intéresser le public, uniquement avec le papotage de cinq femmes auxquelles un seul homme se mêle. Nous connaissons aussi la façon spirituelle et « sûre », dont Worms joue un rôle qui va mieux à son talent qu'à son physique.

Nous avions vu également M^{me} Reichenberg interpréter ici une de ses meilleures créations à la Comédie-Française. Aussi est-ce devant une salle comble, comme aux plus grandes solennités de Bellecour, que le rideau s'est levé hier sur le premier acte de la Souris.

Tout le monde se pressait là, l'orchestre des musiciens avait été envahi, les couloirs regorgeaient de spectateurs debout, — le succès de cette tentative artistique a été immense, c'était à prévoir, — et n'oubliez pas qu'au même moment il y avait une magnifique chambre au Grand-Théâtre avec Boudouresque, M^{me} et M. Escalès. Preuve nouvelle que les spectacles font les spectateurs et qu'avec des attractions vraiment attractives, on fait à la fois et partout des salles comblées.

Dire que depuis trois ans, Worms n'a pas subi lui aussi, l'injure de ce temps contre lequel il vit si éloquentes choses, ce serait de l'exagération! L'excellent comédien est

maintenant un peu marqué pour ce vieillard qui avoue trente-trois ans.

Mais si l'organe est un peu zazillard, si la tournure n'est plus séduisante, l'éminent artiste a tout son talent, toute sa chaleur, toute sa charmante manière de dire en se jouant les plus difficiles couplets; tant et si bien que si, au premier moment, on résiste à la sensation, on s'y laisse bientôt aller, — et alors on oublie bien vite ce qui manque à l'homme pour ne plus qu'applaudir ce que possède si bien l'artiste.

Quant à Mlle Reichenberg, elle est exquise de finesse, de timidité, de simplicité mêlée de coquetterie inconsciente, — et son rôle, pour être moins en dehors que celui de Worms n'en a pas moins été goûté et la comédienne rappelée et fêtée.

Il est vrai qu'il s'arrêtaient les éloges. Se conformant à un déplorable mais trop constant usage, Worms et Reichenberg s'étaient entourés de quatre comparses lamentables.

L'héroïne principale parlait avec un accent étrange, éclos sous le soleil de quelque tropique, la jeune espagnole évaporée rappelait, par sa distinction spéciale, les femmes viriles et parfois héroïques qui suivent les régiments pour ranimer les forces des soldats altérés, — le reste étant à l'avenant!...

Mais avec l'exquis duo de Worms et de Reichenberg, il était bien permis de se boucher les oreilles pendant que ronronnait le reste du quintette! — P. B.

Chronique Locale

Le Calendrier. — Samedi, 30 Janvier, 30^e jour de l'année. Premier quartier de 5; pleine lune le 12. Soleil: lever, 7 h. 36 coucher, 4 h. 52.

Le voyage d'un conscrit. — V... B... de Montanay (Ain), a tiré un sort mercredi dernier. Pour arroser le numéro qu'il a extrait de l'urne, il a voulu faire un voyage à Lyon, où il débarquait hier matin.

Ce que fut la matinée, on peut le penser. V... échoquant en pleine Guillotière, y fit connaissance de copains qui, de comptoir en comptoir, le suivirent en protestant de leurs sentiments de bonne amitié.

Mais quand ils virent le conscrit dans un état complet d'ivresse, ils le laissèrent à son malheureux sort. Et zigzagant, sans point d'appui, V... s'affala dans la rue Garibaldi, où deux gardiens le cueillirent pour l'emmener au poste, où trois heures de réflexion on eut suffi pour le dégriser complètement.

Il est reparti le soir pour Montanay, lesté d'une contravention qui le ramènera sous peu dans notre ville.

Accident. — Hier, vers sept heures du soir, le tramway à vapeur de la ligne de St-Fons a renversé un vieillard, M. Dubost, qui traversait la voie au moment du passage du train. Le pauvre homme, en tombant, a eu la jambe cassée. Un plus grand malheur a été évité, grâce à la présence d'esprit du chauffeur, qui a renversé instantanément le vapeur.

M. Dubost a été relevé par les passants, qui l'ont transporté dans une pharmacie, où il a reçu un premier pansement. Il a été ensuite reconduit à son domicile, quai Claude-Bernard, 10.

Exploits d'aliénés. — A midi, des gardiens ont réussi à s'emparer du sieur C. L..., 33 ans, pisteur domicilié rue Molière. Ce pauvre homme, dont les facultés mentales sont affaiblies, exerçait son métier à la gare de Perrache.

Mais quand il ne trouvait pas le client à sa convenance, il se livrait sur lui à des voies de fait.

Comme cet homme est dangereux pour la société, par les soins de M. Brault, commissaire de police du quartier Perrache, il a été interné à l'asile de Bron.

Un enfant martyr. — Sous ce titre l'Echo de Lyon, dans son numéro de mardi dernier, a relaté les mauvais traitements infligés par sa mère, rue Monecy, à un enfant de trois ans.

L'épilogue de l'affaire a eu lieu hier par l'enlèvement de l'enfant, qui a été admis à l'hospice de l'Antiquaille.

Quant à M^{me} X..., elle n'a pas été inquiétée. Ses facultés mentales sont affaiblies au point qu'elle doit être considérée comme irresponsable.

Le feu. — Un feu de cheminée, rapidement éteint, s'est déclaré hier soir, à sept heures, dans l'appartement de M. Denis Goux, rue d'Aguesseau, 16, au premier étage.

Les dégâts sont insignifiants.

Bœufs échappés. — Deux gardiens de la paix en tournée, ont aperçu quai de Jayr, hier matin, à huit heures, trois bœufs qui avaient été s'échapper d'un troupeau venant de la gare de Vaise.

Les agents se mirent à la poursuite des fugitifs, concurremment avec M. Vaudaine, touché.

Mais les bœufs allaient à une allure très vive, deux prirent de la section du marché aux bestiaux, où ils ont dû être arrêtés.

Quant au troisième, il a parcouru le quai de Vaise, sans occasionner d'accident.

Il a été arrêté dans la soirée et remis à son propriétaire.

Accident de voiture. — M. Barthélemy, piqueur de M. Carbonnel, marchand de chevaux, rue Sébastien-Gripho, 10, sortait hier en promenade un jeune cheval attelé à un léger phaéton.

A l'angle de la rue Garibaldi et de la rue Mazenod, l'animal prit peur et d'un bond, que le conducteur ne put empêcher, la bête sauta dans la devanture du café Gappellier.

Les vitres volèrent en éclat, blessant grièvement le cheval.

On dut s'écarter les montants de la boiserie pour tirer le pauvre animal de la triste position dans laquelle il s'était mis.

Une jeune fille maltraitée. — La nuit dernière, M. Bouchon, conseiller municipal de Caluire, trouvait dans la rue Imperial-Colomès, une jeune fille que son air embarrassé lui fit remarquer.

Obsèques civiles. — Les funérailles civiles de M. Joseph Maillard auront lieu aujourd'hui samedi, à 10 h. 3/4.

Le convoi partira du domicile du défunt, rue Saint-Jérôme, 24, pour se rendre directement au cimetière de la Guillotière.

Aujourd'hui, à 2 heures 3/4, auront lieu les obsèques civiles de M. Augustin Oisanchapou, ingénieur civil des mines.

Le convoi partira du domicile du défunt, quai Pierre-Scize, 60, pour se rendre directement au cimetière de la Guillotière.

Théâtre des Célestins. — Aujourd'hui samedi, pour les adieux de M^{me} Marie Kolb, dernière représentation de *Ma Cousine*, pièce en 3 actes de M. H. Meilhac; M^{me} Marie Kolb remplira le rôle de Cousine. Une seule représentation de *Le Parfum*, comédie en 3 actes, de MM. Blum et Toché; M^{me} Marie Kolb, remplira le rôle de Sylviane.

Rideau à 8 heures. Demain dimanche, pour satisfaire aux nombreuses personnes qui n'ont pu assister à la représentation de dimanche dernier: dernière représentation de *L'Albatros des Mariniers*.

Le soir, à 8 heures: *Le Cimetière d'Albi*, drame en 3 actes; *Les Trois Epiciers*, vaudeville en 3 actes. Prochainement: *Coquin de Printemps*, vaudeville; *Divoisons*, comédie; *Nos Intimes*, comédie.

A l'étude: le grand succès actuel du Vaudeville, *La Famille Pont Piquet*.

Théâtre Bellecour. — Ce soir, samedi, le *Petit Duc*, le plus grand succès de la saison. Représentant d'entrain et de gaîté, MM. Chalmis, Belliard, M^{me} Belliard et Rhea-Mey, qui soutiennent vaillamment le vaillant Mlle Edellyn, si parifiée en tous points dans le rôle du Petit Duc.

Demain dimanche, matinée à 1 h. 1/2. Après-demain, lundi, représentation extraordinaire de la tournée Coquelin: *Le Mègère apprivoisée* et *L'Andalou*. Bureau de location ouvert de 10 h. à 7 h., sous le péristyle du théâtre.

Cirque Rancy. — La première de *Jeanne d'Arc*. — C'est ce soir, samedi, à l'occasion de la soirée de gala, qu'aura lieu la première de *Jeanne d'Arc*, légende mimée, à grand spectacle, dont nous avons pu voir, hier soir, grâce à la gracieuseté de M. Rancy, les costumes somptueux et les décors les plus beaux, et une mise en scène tout simplement merveilleuse.

Jeanne d'Arc sera un succès qui n'aura rien à envier aux précédents.

Salle Indienne. — Samedi 30 janvier, Théâtre-Bellecour, quatrième grand bal masqué, de minuit à cinq heures du matin.

La Corse

En avril 1891, la société de navigation dite l'Insulaire D. Morelli et Cie, au capital de cinq millions, a été déclarée en faillite avec un passif d'environ 14 millions.

Cette société exploitait, avec 7 navires, le service des transports entre la Corse et le continent. Chaque année, l'excédent de ses recettes sur ses dépenses était de 480.000 francs environ. Cette somme constituait un bénéfice réel, mais insuffisant, pour servir l'intérêt des 14 millions de dettes.

Les syndics de la faillite exploiteront les services de transport et du 17 avril au 30 novembre 1891, réaliseront un bénéfice de 278.576 francs, ce qui assurerait pour l'année 1891 un prorata de ce délai, un bénéfice de 436.000 francs.

La Corse s'est constituée le 3 décembre pour reprendre ce service. Les fondateurs exposèrent au public la valeur de leur affaire étant donné qu'ils n'avaient besoin que de 2 millions. Ils déclarent alors que ce capital serait constitué jusqu'à concurrence de un million par les actions et pour l'autre million par les obligations.

Ce sont ces obligations qui sont aujourd'hui offertes au public. Ces titres auront un privilège sur le capital actions, c'est-à-dire une garantie absolue. En effet, ils auront un privilège hypothécaire sur une flotte coûtant près de deux millions à la Corse. Le service de leurs coupons et de leur amortissement en 80 ans est assuré puisqu'il suffit pour y faire face d'une annuité de 75.000 fr. à prendre sur une exploitation qui, même entre les mains des syndics de la faillite laisse un excédent de recettes sur les dépenses de 456.000 francs par an.

Ces obligations représentent sur une affaire française, bénéficiant d'une subvention de l'Etat français de 510.000 francs par an pour le service postal et le transport des troupes.

Cos titres émis à 440 francs sont remboursables par voie de tirage au sort à 500 francs en une courte durée: 30 ans. Ils rapportent 11 fr. 25 par semestre soit 22 fr. 50 par an ou 5.10 0/0 non compris la prime d'amortissement et 5.56 0/0 en comprenant cette prime.

Il nous semble que ce seul exposé doit les recommander à l'attention des capitalistes soucieux de leurs intérêts et trop souvent égarés par leur confiance en des entreprises lointaines et étrangères.

L'honorabilité et la haute situation des membres du conseil d'administration est en outre un des gages les plus certains de l'excellence de ce placement.

Avis aux Littérateurs

Le Passe-Temps qui entre dans sa 20^e année, vient d'ouvrir son 7^e concours littéraire. Demandez le programme au secrétaire de la rédaction, 14, rue Confort, Lyon.

Pilules Suisses!

Le médicament le plus populaire de France

Dernière Heure

PAR SERVICE SPECIAL

LA FRANCE ET L'ESPAGNE

Madrid, 29 janvier.

Tout en rendant hommage à l'esprit de conciliation dont le gouvernement français a donné des preuves au cours des récentes négociations, le gouvernement espagnol l'a avisé qu'il ne pouvait se contenter des dernières concessions qui lui ont été proposées.

L'espoir d'un accord à courte échéance paraissant écarté, les produits des deux pays, à leur entrée en Espagne ou en France, seront donc, à partir du 1^{er} février, soumis au tarif maximum.

LES TRAITÉS ITALIENS

Rome, 29 janvier.

Le Sénat a approuvé par 104 voix contre 5, les traités de commerce avec l'Autriche et l'Allemagne.

Il a également ratifié, par 105 voix contre 5, la prorogation du traité avec l'Espagne.

FRANCE ET SUISSE

Berne, 29 janvier.

Le conseil des Etats a approuvé par 33 voix, contre 6, la décision du conseil national, établissant un modus vivendi provisoire avec la France.

LES DUMOLLARDS AUTRICHIENS

Vienne, 29 janvier.

Les époux Schneider, reconnus coupables d'avoir assassiné pour les dépouiller plusieurs jeunes femmes, ont été condamnés à être pendus.

Rosalie Schneider sera exécutée la première.

LES ÉLECTIONS EN HONGRIE

Buda-Pesth, 29 janvier.

Le résultat des élections connu jusqu'ici cause un grand désappointement au gouvernement. On estime que le gouvernement a perdu les voix de dix-sept arrondissements.

Le parti du comte Apponyi a fait des progrès sensibles, surtout dans les villes. Beaucoup de partisans dévoués du cabinet ont été battus.

Dépêches Téléphoniques

Paris, 30 janvier, 2 h. matin.

LE RÉGIME DOUANIER

L'agence Havas publie la note suivante:

« Le Journal officiel » devait publier demain matin le décret de notre tarif minimum applicable à la Suède, à la Norvège, à la Belgique, aux Pays-Bas, à la Suisse et à la Grèce, et par voie de conséquence, à tous les pays qui jouissent actuellement du tarif conventionnel en vertu des traités non dénoncés ou de lois spéciales.

« Le Sénat belge ne devant statuer que demain sur le projet de loi déjà voté à l'unanimité par la chambre des représentants, le gouvernement français, d'accord avec le gouvernement belge fera la promulgation du décret le 31 janvier.

« Le vote du Sénat belge n'est d'ailleurs pas douteux.

« D'autre part, M. Arago doit signer demain, à Berne, la déclaration pour proroger la convention littéraire et artistique.

« Cette déclaration sera également promulguée dimanche. »

PRÉFET ET CONSEILLER GÉNÉRAL

Une rencontre, motivée par l'incident survenu le 17 janvier au conseil général de l'Aude, a eu lieu, aux environs de Paris, entre MM. Dujardin-Beaumetz et Fondi, de Niort.

Au premier engagement, M. Fondi de Niort a été atteint d'une blessure légère à la partie externe de la main droite et d'une blessure à la limite de la région pectorale et de la région axillaire ayant donné lieu à une hémorragie abondante.

PETITE BOURSE DU SOIR

Paris, 29 Janvier 1892

Table with 2 columns: Stock names and prices. Includes De Beers, Danones, Tharsis, etc.

TRIBUNE DES COMITÉS

Comité de l'Union des Républicains progressistes du 5^e arrondissement. — Les membres du comité sont convoqués, ce soir samedi, à 8 heures, au siège, place du Gouvernement.

Ordre du jour: Questions électorales; Règlement de comptes.

NOUVELLES ÉLECTORALES

Comité des républicains radicaux socialistes du canton de Saint-Genis-Laval

Election au Conseil général

Réunion plénière du comité le dimanche 31 janvier, à 2 heures précises, chez M. Ravichon, à Saint-Genis-Laval.

La commission invite chaque commune à s'organiser promptement pour envoyer des délégués à cette importante réunion. Elle rappelle que le nombre des délégués est proportionnel au chiffre des électeurs inscrits, c'est-à-dire que chaque commune doit se faire représenter par un délégué par cent électeurs, ou fraction de cent électeurs.

Ordre du jour. — Choix du candidat. Pour la commission, RANTONNET.

TRIBUNE OUVRIÈRE

Chambre syndicale des Terrassiers, Puitsiers et Mineurs de carrière du Rhône. — Réunion dimanche, à 2 heures, Bourse de travail.

171^e société de secours mutuels de placements gratuits des Gar

Feuilleton de l'ECHO DE LYON du 30 Janvier (69)

LA VIE LYONNAISE

LE KRACH

Roman inédit (1)

LXIX

Mais, profitant de ce moment d'arrêt, M. Aristide avait, ouvrant brusquement une fenêtre du salon, fait entendre un coup de sifflet. Angelo et Chipola se retournèrent, aux yeux...

— Tu sais que je comprends l'italien, interrompit Mulot en achevant de ligoter de son côté la transtéverine qui maintenant restait à terre, sans mouvement, étendue comme une bête assommée.

— Et puis, continua Mulot, que faut-il faire? — Avec quelle clef? — Celle-là, qui est nickelée.

— Non, il ne te portera pas bonheur, canaille, gronda Lucia à qui le nom de sa rivale arracha cette dernière imprécation.

— Et maintenant, fit Mulot, d'esclandre. Je vais faire signe aux voitures. Attendez-moi dans le jardin.

— Et maintenant, fit Mulot, d'esclandre. Je vais faire signe aux voitures. Attendez-moi dans le jardin.

EN VENTE PARTOUT LE THÉ DES MANDARINS PREMIÈRE QUALITÉ

Boîtes de 500 grammes 8 fr.; de 250 grammes 4 fr. 50; de 125 grammes 2 fr. 50 et de 50 grammes 1 fr.

PETITS DOCKS DU COMMERCE, 12, Rue Confort, 12, LYON

Dépôts à Lyon chez MM. VERZIER, place Carnot, 10; ROUSSET, rue des Archers, 4; GRANGE, rue Servient, 4; ALEX, cours de la Liberté, 68

A VENDRE d'occasion PETIT PRESSOIR en très bon état

DAME veuve, connaissant le commerce, désire se placer et s'occuperait même du ménage.

HOMME SÉRIeux demande occupation ou empl. d'homme de peine.

PROFITS de 5 à 10% assurés, sans risques. Moyen de réaliser bénéfices de 100 à 500 fr.

D' DUCHARME 3, Cours de la Liberté, 3 Maladies de la peau, des voies urinaires et contagieuses.

CHABLY APERITIF

Maladies L'Injection du docteur Méry, de Metz, médicament éprouvé depuis plus de 20 ans...

PHARMACIE du PALMIER, 20, boulevard des Brotteaux

AGENCE V. FOURNIER LYON - 14, Rue Confort, 14 - LYON

AGENCE V. FOURNIER LYON - 14, Rue Confort, 14 - LYON (A L'ENTRESOL) DISTRIBUTION D'IMPRIMÉS DE TOUTES SORTES

ENSEIGNES PEINTES Dans les Gares des Funiculaires LYON-CROIX-ROUSSE, LYON-FOURVIÈRE

AGENCE V. FOURNIER, r. Confort, 14

AGENCE V. FOURNIER LYON - 14, Rue Confort, 14 - LYON (A L'ENTRESOL) DISTRIBUTION D'IMPRIMÉS DE TOUTES SORTES

CARTES DE VISITE A LA MINUTE

AGENCE V. FOURNIER, r. Confort, 14

AGENCE V. FOURNIER, r. Confort, 14

LE RÉGÉNÉRATEUR ENGRAIS CHIMIQUE CONCENTRÉ

ROB DEPURATIF SANS RIVAL AU DAPHNÉ MEZEREUM

WAGON L'INDICATEUR DES CHEMINS DE FER

BOURSE DE LYON Du 29 Janvier 1892

BOURSE DE PARIS Du 29 Janvier 1892

APRÈS BOURSE Du 29 Janvier

ETAT-CIVIL DE LYON INHUMATIONS

LE PASSE-TEMPS LYON, 14, rue Confort, 14, LYON

EN VENTE L'ANNUAIRE GÉNÉRAL du Commerce de Lyon et du Département du Rhône

MARCHÉ DE LA VILLETTE du 29 Janvier 1892

ACTIONS OBLIGATIONS

MARCHÉ AUX BESTIAUX A LYON-VAIGÉ - 29 Janvier 1892

AGENCE V. FOURNIER, r. Confort, 14

M. GUY DE MAUPASSANT

VERMOREL A VILLEFRANCHE (Rhône)